



Volet Flore et Habitats
Tranche 2014



Cartographie des habitats et inventaire de la
flore de la Lône de Saint-Didier

Novembre 2014

Gilles PACHE
Thomas SANZ



Fiche résumé du rapport			
Titre	Cartographie des habitats et inventaire de la flore de la Lône de Saint-Didier		
Date	10/11/2014	Nombre de page	13 + 1 annexe
Rédacteur(s)	PACHE G., SANZ Th.	Relecteur(s)	
Financier(s)	Syndicat du Haut-Rhône		
Organisme(s) partenaire(s)			
Mots clés	Inventaire, plans d'eau, haut-rhône, Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône		
Résumé	<p>Une étude de la flore des berges et des herbiers aquatiques, ainsi qu'une cartographie des habitats, ont été menées sur la lône de Saint-Didier (Saint-Didier d'Aoste (38) comme diagnostic préalable à un curage prévu dans l'hiver 2014-2015. Reprenant la méthode de hiérarchisation déjà proposée pour un lot de 55 plans d'eau du Haut-Rhône, le site ne présente qu'un intérêt moyen. A signaler toutefois la présence très ponctuelle de <i>Najas minor</i>, protégée en Rhône-Alpes.</p>		
N° contrat CBNA	604	N° GTA CBNA	604
Diffusion site Internet CBNA <i>(indiquer OUI ou NON)</i>		OUI	

Sommaire

Contexte.....	7
Méthodologie.....	7
Résultats - conclusion	13
Annexe 1 : carte des habitats	15

Contexte

Dans le cadre du Plan d'Actions en faveur de la Biodiversité du Haut-Rhône, la mesure A.6-T consiste à réaliser une étude de hiérarchisation et de gestion des plans d'eau dont la vocation écologique est à privilégier. Pour cela, les enjeux en termes d'habitats naturels et de flore remarquable, constituent des données de base nécessaires à l'appréhension des enjeux biologiques. Une hiérarchisation de l'intérêt des plans d'eau s'avère bien évidemment nécessaire.

Le Conservatoire Botanique National Alpin a été chargé par le Syndicat du Haut-Rhône, en 2011 et 2012, de la synthèse des données existantes sur un ensemble de 55 plans d'eau du Haut-Rhône, ainsi que de la réalisation d'inventaires complémentaires tant de la flore que des habitats.

La lône de Saint-Didier, qui doit être curée durant l'hiver 2014-2015, n'avait pas fait partie de ce lot de 55 plans d'eau et le Syndicat du Haut-Rhône a souhaité pouvoir disposer des mêmes informations que pour les autres avant ce curage.

Méthodologie

La méthode d'inventaire de la flore et des habitats est tout à fait classique et ne sera pas détaillée.

A la différence des études de 2011 et 2012, les herbiers aquatiques, conformément à la commande, ont été cartographiés car nous avons disposé d'une barque pour circuler sur la lône et procédé à des prélèvements des espèces aquatiques à l'aide d'un grappin. Il a été difficile de toujours distinguer de manière précise l'extension spatiale des herbiers, constitués d'une ou de deux espèces dominantes. Il également été décidé de ne pas retenir sur la cartographie les faciès à Nénuphar ou à Lentille car leur extension spatiale est bien trop réduite (< quelques m²).

Une autre difficulté a aussi été constatée pour la cartographie de la végétation des berges, difficulté liée à la succession parfois rapides des unités de végétation, à la très faible surface (notamment l'épaisseur) et à leur intrication ; c'est particulièrement vrai pour la partie sud de la lône.

Les cordons boisés n'ont pas été cartographiés pour deux raisons : d'une part l'intrication d'habitats différents sur de très petites surfaces rendant leur délimitation factice et, d'autre part, le manque de caractères nets.

Signalons également que suite :

- ✓ à un problème soulevé par le SHR sur la qualification du niveau trophique des eaux d'un plan d'eau,
- ✓ à la prise en compte du référentiel EUNIS qui distingue très clairement les communautés des eaux oligotrophes, mésotrophes et eutrophes mais ne permet pas un diagnostic car les mêmes espèces se rencontrent dans des habitats de différents niveaux trophique
- ✓ à l'absence de mesures physico-chimiques,

il n'est pas possible de trancher de manière concluante sur le niveau trophique du plan d'eau. Nous qualifierons donc simplement les communautés concernées de méso-eutrophes.

La méthode de hiérarchisation d'évaluation de la lône est identique à celle de 2011 et est rappelée ici pour mémoire. Cette méthode est basée sur l'appréciation de quatre critères, notés de 1 à 5 (1 très mauvais ; 2 médiocre ; 3 moyen ; 4 bon ; 5 très bon), chacun étant apprécié selon un ou plusieurs critères :

- La configuration des berges : type de substrat (plus ou moins envasé), pente des berges
- Les habitats présents : diversité, patrimonialité, état de conservation
- La richesse floristique : diversité des espèces présentes
- Le niveau trophique de l'eau (appréhendé par les espèces aquatiques présentes, la présence d'algues filamenteuses)

En outre, deux autres critères permettent de moduler la note de chaque plan d'eau (« bonus/malus », allant de -2 à +2) :

- Espèces végétales : espèces remarquables ou invasives
- Contexte paysager : surface de la zone humide, habitats limitrophes, usages divers (pêche, baignade...)

Assez empirique, ce système nous semble assez pertinent au regard de l'objectif et la subjectivité des notes a été réduite au maximum par une concertation pour l'attribution des notes par les trois personnes ayant réalisé l'étude.

Une note finale, variant de 0 à 24 (0 pour les plus mauvais, 24 pour les meilleurs), est attribuée à chaque étang et fournit un classement relatif des étangs.

Pour les espèces, sont considérées comme patrimoniales toutes les espèces protégées, inscrites aux livres rouges nationaux, au livre rouge

régional. Quelques espèces orphelines de statut officiel mais rares ont été rajoutées. Concernant les données extraites de la base flore du CBNA, toutes les données comprises dans une zone tampon de 30 mètres autour des périmètres fournis ont été prises en compte, ceci afin de tenir compte de l'intérêt de la flore située à proximité immédiate des plans d'eau et pour s'affranchir du flou des limites de la notion de berge. La liste des espèces retenues et leurs statuts sont donnés dans le tableau 1. Certaines espèces des pelouses sèches situées à proximité ont été incluses (elles sont indiquées en soulignées orange dans le tableau) car la prise en compte de ces pelouses dans une éventuelle gestion nécessite au moins une connaissance de leur localisation.

Tableau 1 : liste des espèces à statut ou rares, inventoriées sur ou présentes dans le périmètre proche des 55 plans d'eau. Les statuts sont les suivants : LRN2 : espèce du livre rouge national tome 2 ; LRRA : espèce du livre rouge régional Rhône-Alpes ; DH2 et DH4 : espèces de la Directive habitats annexes 2 et 4 respectivement ; PN1 : espèce protégée nationalement à l'annexe 1 ; PRRA : espèce protégée en Rhône-Alpes ; PR01 : espèce protégée dans l'Ain

Nom	L R N 2	L R R A	D H 2	D H 4	P N 1	P R A	P R 0 1	Remarque
<i>Allium angulosum</i> L.		1				1		une mention de 1933, non revue
<i>Alnus incana</i> (L.) Moench								
<i>Apium repens</i> (Jacq.) Lag.	1		1	1	1			donnée issue du catalogue BOLOMIER et CATTIN mais pas très bien localisée jamais revue et espèce délicate à identifier
<i>Aster amellus</i> L.		1			1			
<i>Berula erecta</i> (Hudson) Coville								
<i>Blackstonia acuminata</i> (Koch & Ziz) Domin subsp. <i>acuminata</i>								
<i>Carex acuta</i> L.								
<i>Carex pseudocyperus</i> L.		1					1	
<i>Centaurium pulchellum</i> (Swartz) Druce								
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl								
<i>Cyperus fuscus</i> L.								
<i>Dactylorhiza incarnata</i> (L.) Soç								
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz								
<i>Epipactis rhodanensis</i> A. Gévaudan & K. Robatsch [1994]								donnée issue du catalogue BOLOMIER et CATTIN mais pas très bien localisée, mention à confirmer
<i>Equisetum hyemale</i> L.								
<i>Festuca longifolia</i> Thuill. subsp. <i>pseudocostei</i> Auquier &								

Nom	L R N 2	L R R A	D H 2	D H 4	P N 1	P R R A	P R O 1	Remarque
Kerguelén								
Groenlandia densa (L.) Fourr.								
Hydrocharis morsus- ranae L.		1				1		
Juncus alpinoarticulatus Chaix subsp. fuscoaster Schreber		1				1		
Lathraea squamaria L.								
Leersia oryzoides (L.) Swartz								
Lemna trisulca L.		1						
Myriophyllum verticillatum L.								
Najas marina L.		1				1		
Najas minor L.		1				1		
Nuphar lutea (L.) Sm.								
Ophioglossum vulgatum L.		1				1		
Poa palustris L.		1				1		
Polygonum mite Schrank								
Potamogeton berchtoldii Fieber								
Potamogeton lucens L.								
Potamogeton perfoliatus L.								
Potamogeton pusillus L.								
Potamogeton trichoides Cham. & Schlecht.								
Pycnus flavescens (L.) Reichenb.								
Ranunculus sceleratus L. subsp. sceleratus		1				1		
Ribes rubrum L.								
Salix daphnoides Vill.								
Salix triandra L. emend. Ser.								
Samolus valerandi L.								
Schoenoplectus mucronatus (L.) Palla		1				1		une très vieille mention (fin XIXe) mal localisée
Schoenoplectus triqueter (L.) Palla								
Schoenus nigricans L.								
Scrophularia auriculata L.								
Senecio paludosus L.		1				1		
Silene gallica L.								
Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M. Richard	1	1		1	1			donnée issue du catalogue BOLOMIER et CATTIN mais pas très bien localisée

Nom	L R N 2	L R R A	D H 2	D H 4	P N 1	P R A	P R O 1	Remarque
Spirodela polyrhiza (L.) Schleiden								
Thalictrella thalictroides (L.) E. Nardi								donnée issue du catalogue BOLOMIER et CATTIN mais pas très bien localisée
Thalicttrum flavum L.								
Thelypteris palustris Schott		1				1		
Utricularia australis R. Br.								
Utricularia minor L.		1				1		
Veronica catenata Pennell								donnée issue du catalogue BOLOMIER et CATTIN mais pas très bien localisée
Zannichellia palustris L. subsp. palustris								

Pour les habitats, sont considérés patrimoniaux tous les habitats de la Directive Habitats, ceux de la liste rouge provisoire rhônalpine, et les habitats déterminants ZNIEFF. Concernant la liste des habitats, une typologie fine de type phytosociologique au niveau association serait la plus précise à ce jour. Toutefois, cette typologie n'est pas encore aboutie pour la région Rhône-Alpes, son adoption poserait des problèmes quasi insolubles de représentation cartographique et le gain de précision ne nous semble pas pertinent pour une évaluation rapide de l'intérêt écologique des plans d'eau. Nous avons donc mis au point une typologie simplifiée des habitats (tableau 2 ci-dessous) mais qui permet d'individualiser les habitats les plus intéressants ou patrimoniaux.

Tableau 2 : typologie des habitats et leurs statuts patrimoniaux

Formation	Code	Description	N2000 – statut et code	Code CORINE	Code EUNIS
Berge herbacée	MC	Formations à grandes laïches (<i>Carex acutiformis</i> , <i>C. elata</i> , ...) et formation à <i>Phalaris arundinacea</i> relevant de l'alliance du <i>Caricion acutae</i>		53.16	C3.26
Berge herbacée	RO	Roselières à <i>Phragmites australis</i> , <i>Typha latifolia</i> , <i>Schoenoplectus lacustris</i> ou <i>Equisetum fluviatile</i>		53.11	C.32111
Aquatique	CER	Herbier des eaux méso-eutrophes <i>Ceratophyllum</i>		22.42 / 22.41	C1.232 / C1.32

Formation	Code	Description	N2000 – statut et code	Code CORINE	Code EUNIS
		<i>demersum</i>			
Aquatique	ELO	Herbier à Elodées (E. canadensis ou E. nuttalii).		22.42	C1.232
Aquatique	MY	Herbier des eaux méso-eutrophes à <i>Myriophyllum spicatum</i>		22.42	C1.332 / C1.33
Aquatique	PL	Herbier enraciné de Potamots à feuilles larges		22.43 / 22.42	C1.241 / C1.33

Les habitats de la Directive Habitats (Natura 2000) sont indiqués « IC » ou « PR » dans la colonne « Intérêt patrimonial » s'ils sont d'intérêts communautaires ou prioritaires respectivement ; les habitats relevant de la liste rouge provisoire rhônalpine ou ZNIEFF sont indiqués « VP » dans cette même colonne. Quelques habitats non strictement patrimoniaux mais fréquents ou présentant un intérêt pour la faune ont été également cartographiés.

Sur la couche cartographique des habitats, de 1 à 3 (cas très rare) habitats peuvent être présents. Sur les cartes des habitats des étangs, seul l'habitat dominant (ou un des deux habitats co-dominants) est représenté afin de ne pas alourdir la légende.

Résultats - conclusion

Au global, le site présente un intérêt très moyen.

Nom	Année	Rives	Habitats	Flore	Trophie	Bonus Espèces	Bonus Contexte	Note
Lône de Saint-Didier	2014	3	2	2	2	1	0	10

Environ 70 espèces ont été contactées sur la lône, ses berges proches et les cordons boisés périphériques. Quelques espèces d'intérêt local comme *Spirodela polyrrhiza*, *Leersia oryzoides*, *Carex acuta* ou *Carex pseudocyperus* ont été vues.

Une espèce protégée a été contactée, *Najas minor*, une seule fois et en très petite quantité (point indiqué en jaune que la carte).

La majeure partie de l'eau libre est colonisée par des herbiers aquatiques. Deux espèces dominant très largement, *Myriophyllum spicatum* et *Ceratophyllum demersum*, témoignant des conditions méso-eutrophes du site. La partie centrale et plus profonde de la lône semble dépourvue d'herbier (du moins nos tentatives de prélèvements sont restées vaines). Au contraire, la partie aval (coté Rhône) livre quelques herbiers différents avec *Potamogeton natans* et *Elodea nuttallii*, indiquant des eaux un peu mieux oxygénées.

Les habitats contactés ne présentent pas d'enjeux à l'échelle régionale.

Annexe 1 **Lône de Saint-Didier : carte des habitats et localisation de l'espèce protégée**

